

Laurent FRANCHETTE
Commissaire-enquêteur
21, rue des Cépages
95300 Pontoise

Pontoise, le 10 mai 2018

AVIS

A l'attention de Monsieur le Préfet du Val d'Oise concernant l'enquête publique pour l'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique de la Société BARJANE à LOUVRES sur la ZAC de la Butte aux Bergers.

SOMMAIRE

- I - Résumé de l'objet de l'enquête
- II - Résumé du déroulement de l'enquête
- III - Résumé des observations recueillies
- IV - Résumé du mémoire en réponse
- V - Conclusions du Commissaire-enquêteur
- VI - Avis du commissaire-enquêteur

I - Résumé de l'objet de l'enquête

Le projet sera destiné au stockage de biens manufacturés de l'industrie ou de la grande distribution. L'entrepôt sera d'une surface totale de 81 293 m². Il comprendra 3 cellules de stockage, des bureaux, des locaux techniques et il sera clôturé.

Les effectifs seront en moyenne de 200 personnes. L'entrepôt sera exploité 6 jours par semaine de 0h/20h, 300 jours par an environ. Une étude d'impact a été faite sur l'environnement du site, l'intégration paysagère, la faune et la flore, les consommations, les rejets d'eau, l'air, le trafic routier, le bruit, les déchets, la gestion de l'énergie et l'hygiène, la salubrité et la sécurité publique.

Une étude des dangers a été faite avec plusieurs scénarios et réduction des potentiels de dangers et leurs probabilités avec des mesures organisationnelles et techniques de maîtrise des risques et moyens.

Elle porte au titre de la législation sur les installations classées, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter du nouvel entrepôt logistique au titre des rubriques : 1510A, 1530A, 1532A, 2662A, 2663-1A, 2663-2A et 2925-D. Situé dans la plaine de France dans une ZAC sur une butte où les eaux pluviales sont infiltrées et retenues sur son emprise mais il y a des bassins de rétention des eaux pluviales en contrebas avec une digue et un déversoir préexistant.

Compatibilité réglementaire

Le projet semble bien respecter (sur le papier), les règles et directives applicables à la construction et l'exploitation de ce type d'établissement ainsi que ceux de la ZAC et du PLU de la ville de Louvres.

La société BARJANE semble (dans le dossier) avoir les capacités techniques, financières et les références pour construire et exploiter dans de bonnes conditions l'installation classée.

II - Résumé du déroulement de l'enquête

J'ai été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise le 17/01/2018.

J'ai reçu le dossier puis signé et paraphé les registres d'enquête à la Préfecture de Cergy-Pontoise le 12/02/2018. Le dossier m'a paru complet et

assez clair, les dossiers et registres ont été à la disposition du public dans les mairies pendant la durée de l'enquête. Les publications légales et l'affichage ont été faits selon les règlements en vigueur.

III - Résumé des observations recueillies

J'ai reçu deux observations écrites et orales durant l'enquête que j'ai communiquées au demandeur avec mes observations dans un procès-verbal qui sont :

- La présence des nappes aquifères à un Km :
qui ont déjà été polluées au cyanure. Il faut prévenir toutes nouvelles sources de pollution, notamment par les eaux d'extinction d'incendie. La capacité de confinement est évaluée à 2281 m³ pourra-t-elle suffire en cas d'important incendie et des dysfonctionnements du système.
- La protection des usagers sur le chemin rural n°9 :
qui est un sentier de randonnée pédestre inscrit au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées. La protection doit être mise en adéquation.
- La sécurité de l'exploitation du site :
avec les risques d'effet domino, en considération de la proximité de l'entrepôt Panhard développement. A t-elle été prise suffisamment en compte ? Les vents dominants sur le site orientent les fumées (d'incendie) vers les habitations situées à 500 m, ainsi que la voie ferrée à 700 m. Elles peuvent engendrer des nuisances dévastatrices.
- L'entreprise sera-t-elle certifiée ISO 14001,
- L'entrepôt sera-t-il couvert de panneaux solaires pour faire de l'électricité,
- Y aura-t-il une visualisation pour les riverains des quantités des rejets atmosphériques,
- Des exercices incendie avec les pompiers sont à prévoir.

IV - Mémoire en réponse

J'ai reçu le 2 mai 2018 le mémoire en réponse de la société Barjane, suite à la présentation des observations reçues pendant l'enquête publique et le procès-verbal en faisant état.

La société Bardane a répondu sur ;
Les observations du public ;

- volume de confinement des eaux d'extinction
- Chemin rural au Nord du site
- Effets domino avec le site voisin
- Fumées d'incendie
- Certification ISO 14001,
- Centrale photovoltaïque
- Rejet atmosphérique
- Exercices incendie

Les observations du Commissaire-Enquêteur ;

- fumées d'incendie
- Imperméabilisation et inondations,

V - Conclusions du Commissaire-enquêteur

L'enquête s'est bien déroulée, j'ai reçu deux observations écrites et orales. Le projet respecte le règlement de la ZAC du PLU de la commune de Louvres. Les techniques de construction, les mesures prises contre les risques de pollution et de sinistre semblent adaptées à ce type d'activité et de stockage. La société BARJANE semble avoir l'expérience, les capacités techniques et financières pour mener à bien cette construction et bien l'exploiter.

Remarques :

- les risques de fumées toxiques en cas d'incendie pour les populations à proximité du projet sous les vents dominants,
- et « encore et toujours » l'urbanisation de bonnes terres agricoles augmentant l'imperméabilisation des sols.

Je comprends que malgré ces risques et suite à la réponse du demandeur sur la maîtrise des risques que ce projet soit économiquement et socialement intéressant car placé à proximité des transports et des services dans l'important marché de millions d'habitants de l'Ile de France. Il va créer 200 emplois directs et d'autre indirects en apportant des revenus aux collectivités locales. Il faut que l'industrie se développe pour créer des emplois pour les jeunes et résister à la concurrence mondiale en limitant les risques et nuisances notamment à long terme.

VI - Avis du commissaire-enquêteur

Je donne UN AVIS FAVORABLE à l'autorisation d'exploiter un nouvel entrepôt logistique au titre des rubriques : 1510A, 1530A, 1532A, 2662A, 2663-1A, 2663-2A et 2925-D par la Société BARJANE sur la ZAC de la Butte aux Bergers à LOUVRES, en souhaitant que toutes les mesures prévues soient réellement appliquées et que la pose de capteur voltaïques sur le bâtiment soit étudiée.

Le commissaire-enquêteur

Laurent FRANCHETTE